



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

GREFFES DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

**Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial des TA et CAA :
réunion du 27 novembre 2009.**

**Comité technique paritaire spécial des agents des greffes des
juridictions administratives parisiennes, de province et d'outre
mer : réunion du 10 décembre 2009.**

**Vous trouverez ci-après les informations, interventions et réactions de vos
représentants FO sur les différents sujets abordés lors de ces réunions.**

HYGIENE SECURITE ET MEDECINE DE PREVENTION

Pour mémoire : le **Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial** - CHSS - placé auprès du Conseil d'Etat et composé des représentants de l'Administration, des Magistrats et des Agents des Greffes, se réunit 2 fois par an. Des délégations du CHSS visitent chaque année les juridictions administratives. **FO** a de nouveau insisté sur le fait que des travaux préconisés il y a déjà quelques années dans les juridictions visitées n'ont pas tous été réalisés. La situation de certaines juridictions demande ainsi un suivi très attentif compte tenu notamment des travaux de restauration, de sécurisation ou de désamiantage. Vos représentants **FO** ont demandé qu'un **tableau de suivi** des visites effectuées soit élaboré pour noter les travaux non encore effectués et qu'il soit présenté au prochain CHSS.

Les **registres d'hygiène et de sécurité** sur lesquels les agents notent leurs demandes dans ce domaine ont été examinées ainsi que les réponses données par les chefs de juridiction aux observations mentionnées dans ces registres. Ce qui ne peut être résolu au niveau local par la juridiction concernée est alors étudié et pris en charge par le service des affaires immobilières du Conseil d'Etat. **FO** a signalé des problèmes **de nettoyage** dans les juridictions (CAA Bordeaux, moquettes du TA de Marseille...) et demandé que les contrats de nettoyage fassent l'objet d'un suivi plus approfondi.

FO a examiné avec attention les **bilans** concernant les **accidents de service et de trajet** des agents des greffes, le bilan de la **médecine de prévention** et des **actions de prévention** ainsi que la mise en place du **document unique** - D.U. - dans les juridictions qui a pour objectif d'identifier, par unité de travail, les risques auxquels peuvent être confrontés les agents et de déterminer les plans d'action nécessaires pour les faire disparaître. En **2009**, 16 juridictions seulement ont actualisé les fiches de synthèse du D.U. par unité de travail. Pour accélérer cette mise à jour par l'ensemble des autres juridictions le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place des réunions de travail dans chaque ressort de cour administrative d'appel. La nomination d'un **ACMO** dans chaque juridiction permettra également d'améliorer ce processus.

FO a de nouveau demandé que tous les moyens soient mis en œuvre pour que les **ACMOS** puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles de disponibilité et de reconnaissance de leur rôle (notamment au niveau du régime indemnitaire).

Vos représentants **FO** ont également évoqué les **problèmes de sécurité** pour les agents responsables de **l'accueil** et ceux participant aux **audiences** et exigé que tous moyens soient dégagés afin de les protéger contre les agressions dont ils sont ou peuvent être victimes.

En matière de **médecine de prévention** les représentants du personnel ont beaucoup apprécié le diaporama présenté par Mme le Docteur BRAMI sur la grippe AH1N1 et demandé qu'il soit rapidement mis en ligne sur le site intranet juridiction.

Concernant les **risques psycho-sociaux**, **FO** qui depuis de nombreux **CHSS** avait demandé qu'ils soient pris en compte et examinés au sein d'un groupe de travail, se réjouit de l'important travail effectué par le groupe de réflexion sur cet important sujet, qui a abouti à la rédaction d'un **protocole relatif à la prévention de la souffrance et de la violence au travail et du harcèlement dans les TA et CAA**. Ce protocole, adopté à l'unanimité par les membres du CHSS, sera adressé aux chefs de juridictions, ACMO, médecin de prévention, et au Ministère de l'Intérieur/action sociale. Il sera mis en ligne sur le site intranet juridiction et fera l'objet d'un suivi particulier et d'un travail d'actualisation.

Egalement à la demande de **FO**, des formations au 1^{er} secours sont mises en place dès le mois de décembre 2009 et en 2010. Concernant les formations à l'hygiène et sécurité en **2009**, 268 agents ont été formés pour 441 jours de formation.

Au 1^{er} semestre 2010, une délégation du CHSS visitera le TA de Nancy le 14 janvier, celui de Montreuil le 1^{er} avril et la CAA de Lyon le 6 mai 2010.

MUTATIONS/AVANCEMENTS

Un bilan détaillé des effectifs et des mouvements pour toutes les catégories ne sera présenté qu'à la prochaine réunion du CTPS en mars 2010, compte tenu des réunions des CAP échelonnées d'octobre à décembre 2009. Il convient de noter que la majeure partie des 30 créations d'emplois pour les agents des greffes en 2009 a été absorbée par la création du tribunal administratif de Montreuil.

Mais **les agents des greffes sont toujours mis à rude épreuve**. De plus, ils devront à nouveau faire face à la mise en œuvre de nouvelles réformes et procédures dans une évolution des tâches qui est **inquiétante**, car elle repose de plus en plus sur des **considérations productivistes et sur un renforcement sans cesse accru de la polyvalence et des responsabilités** demandées aux agents..

L'année 2009 a vu, pour la troisième fois, l'expérimentation, pour des raisons essentiellement budgétaires, des **listes spécifiques d'avancement au choix** pour les juridictions. Nous sommes toujours **très vigilants** sur le **suivi de cette expérimentation** compte tenu de la complexité engendrée par la mise en œuvre de la fusion des corps et ses conséquences. **FO a toujours dénoncé - contrairement au SAPAP et à la CFDT qui l'ont acceptée - cette fusion des corps ainsi que les taux, au rabais, d'avancement 2007 et 2008, et encore plus en 2009, pour les personnels de préfecture.**

Pour les catégories **A** l'équilibre en matière de promotion a pu être maintenu en 2009 - 3 promotions en attaché et 3 en attaché principal - de même pour la mobilité.

Pour les catégories **B et C**, vos représentants **FO** rappellent qu'ils n'ont jamais cessé de réclamer une **requalification indicielle** et une **revalorisation des carrières** compte tenu de l'évolution des tâches, des compétences et des responsabilités confiées aux agents de ces catégories. **FO** a en effet toujours souligné que la polyvalence des agents n'était pas sans limite et qu'ils ressentaient **une grande lassitude** devant le manque de reconnaissance de leur travail et de moyens mis en œuvre pour soutenir les efforts qui leur sont sans cesse demandés d'exercer d'importantes responsabilités, supérieures à leur niveau de rémunération, de régime indemnitaire et aux perspectives d'avancement !

FO a également soulevé le problème des **personnels techniques et spécialisés** qui ne relèvent pas de cette expérimentation et a demandé qu'un bilan soit présenté aux membres du CTPS concernant leur avancement.

De même pour les **assistants du contentieux**, dont les responsabilités ne cessent de croître dans leur rôle d'aide à la décision des magistrats. **FO** qui a toujours manifesté très fermement **son opposition** au fait que le Conseil d'Etat prévoyait la possibilité de recruter des agents contractuels à temps plein en vu d'exercer des fonctions d'aide à la décision **a acté que ce recrutement de contractuels ne figure plus dans le projet de décret portant réforme du CJA**. Nous avons également pris note de la réflexion en cours au Conseil d'Etat sur la réorganisation du concours de recrutement complémentaire de conseillers et souhaité qu'elle débouche rapidement, notamment **sur une amélioration de la carrière des assistants du contentieux.**

En ce qui concerne les **mouvements** nous sommes toujours très vigilants sur les **mutations**. **FO** a toujours rappelé l'importance accordée par les agents des greffes aux plus grandes possibilités de mutations et à la satisfaction de leurs demandes dans ce domaine.

Nous savons que le Bureau des Greffes au Conseil d'Etat/DRH réalise un important travail dans ce domaine mais aussi que les mutations vers les préfectures et sous-préfectures seront de plus en plus difficiles à obtenir, compte tenu de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat/RGPP.

PLAN DE FORMATION 2010

FO a pu constater la qualité de ce plan 2010 diversifié, axé sur les métiers de la juridiction, et intégrant également les formations de préparations aux concours, très importantes pour les agents. Toutes les actions de ce plan coexistent avec celles proposées en local par le ministère de l'intérieur ou en interministériel.

FO s'est également félicité d'avoir vu aboutir sa demande, présentée à plusieurs reprises, concernant la nomination de **correspondants de formation** et a insisté une fois de plus sur l'importance et la reconnaissance de leur rôle au sein des juridictions.

Toutefois **la convention de formation avec le ministre de l'intérieur n'est toujours pas signée** alors que la **charte de double gestion du 19 février 2008** prévoit l'existence d'un document plus précis sur le sujet de la formation. **FO** a une fois de plus demandé que ce document soit mis au point rapidement.

BUDGET 2010

FO avait obtenu que le **CTPS des agents des greffes soit régulièrement consulté sur le budget de fonctionnement et de rémunération des juridictions et informé sur les critères retenus pour déterminer les ratios de gestion.**

Pour ce qui concerne le projet de budget 2010, M. VERCLYTTE, Secrétaire Général adjoint du Conseil d'Etat, a reconnu que ce point doit faire l'objet d'une présentation aux représentants du personnel et a très rapidement présenté les points essentiels de ce projet tout en précisant que les documents seront mis sur l'intranet juridiction.

Pour le Conseil d'Etat ce budget est en progression, tant en crédit qu'en nombres d'emplois créés, ce qui est important dans la situation actuelle : 50 créations d'emplois sont annoncées dont 30 emplois d'agents de greffe et 20 emplois de magistrats. **FO** considère cependant qu'il n'est pas certain que cette situation soit maintenue pour les prochaines années. Toutes les juridictions ne sont pas "logées" à la même enseigne, **mais performance et productivité sont les maîtres mots de ce budget pour toutes !**

PROJET DE DECRET PORTANT REFORME DU CJA

Ce projet s'inscrit dans la démarche de rénovation de la justice administrative déjà engagée par les décrets des 6 mars 2008 et 7 janvier 2009, et qui faisait suite notamment aux conclusions des groupes de travail constitués en mai 2007 par le Conseil d'Etat sur l'évolution de la juridiction administrative et publiées sur l'intranet dans le courant de l'année 2008. Nous ont été soumis le rapport au Premier Ministre et le projet de décret, pour les dispositions concernant les agents des greffes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes précisions sur cet important sujet qui aura des conséquences sur le travail des agents des greffes : notamment transfert de compétences du Conseil d'Etat vers les TA, modification des procédures concernant les prises d'ordonnances, la clôture de l'instruction, les expertises...

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO (liste in fine) pour en discuter avec eux.

Nos collègues de la CFDT ont déjà communiqué par messagerie outlook, dans l'irrespect, une fois de plus, de la charte informatique, certains aspects de cette réforme.

Sachez que FO a été la seule organisation syndicale à insister, une fois de plus, sur les impacts que cette réforme va avoir sur le travail des agents : notre demande a été prise en considération et un suivi sera effectué pour remédier aux dérives constatées. **FO** a par ailleurs **regretté** que la disposition concernant la limitation à 7 ans, pour les présidents chargés de l'exercice des fonctions de gestion, n'ait pas été retenue dans cette réforme et qu'il ne soit pas prévu que les organisations syndicales puissent être entendues par la mission d'inspection du Conseil d'Etat lors de ses déplacements dans les juridictions.

En effet, ne nous leurrons pas : tous les mécontentements liés aux difficultés de la double gestion, qui sont effectifs mais qui peuvent encore être améliorés si chaque partie joue le jeu et respecte le " code de bonne conduite " qui résulte de la charte de gestion signée le 19 février 2008 entre le Ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat (qui peut être consultée sur l'intranet juridiction), peuvent être exploités par les chefs de juridiction et le Conseil d'Etat pour avoir aussi la haute main sur la carrière des agents qui travaillent pour eux avec tous les risques que cela comporte (rémunération au mérite, individualisation, risque d'arbitraire).

BILAN DE LA DOUBLE GESTION DES AGENTS DES GREFFES : QUESTIONNAIRE

Il a été décidé qu'un bilan serait effectué 2 ans après la mise en oeuvre de la charte sur la double gestion des agents des greffes, signée le 19 février 2008 entre le Ministère de l'Intérieur et le Conseil d'Etat. Un questionnaire a été, dans ce but, envoyé à chacun des agents en novembre 2009.

Début décembre, 715 réponses ont été reçues sur presque 1400 agents, soit un taux comparable à celui obtenu lors de l'envoi du premier questionnaire sur ce même sujet en 2001. La synthèse de ces réponses sera présentée au prochain CTPS. D'ici là les présidents de juridiction feront connaître leurs réflexions ainsi que les organisations syndicales. Pour ce qui concerne **FO** nous vous ferons parvenir dans le courant du mois de janvier notre analyse sur ce sujet.

En questions diverses, vos représentants FO ont rappelé leurs demandes, déjà exprimées lors de précédents CTPS, d'avoir communication d'un **bilan détaillé du régime indemnitaire dans toutes ses composantes** : TMO/sujétions particulières/réserves d'objectifs/heures supplémentaires/NBI.

Ils ont également attiré l'attention du Conseil d'Etat sur les problèmes concernant l'application du **règlement intérieur /horaires variables**, dans certaines juridictions (TA de Pau notamment) et demandé que la mise à jour du règlement intérieur type soit soumise au prochain CTPS.

Comme nous l'avons déjà souvent répété : soyons plus que jamais vigilants : aux incertitudes pour la situation des agents des greffes, liées aux réformes en cours, à l'évaluation début 2010 du système de double gestion, s'ajoutent également toutes celles contenues dans la **réforme de l'Etat** où les attaques contre le statut de la fonction publique se multiplient (précarisation des carrières et des emplois avec la loi sur la mobilité, individualisation des rémunérations avec la PFR / prime de fonctions et de résultats...) et ce toujours dans le même **contexte de productivisme renforcé et d'économies**, clef de toutes les réformes proposées !

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS :

Titulaires : Mme Claude Elise **GADEN**/TA Lyon (CTPS/CHSS) - Mme Colette **GOUSSI**/TA Paris (CTPS/CHSS) - Mme Irène **MONTANGON**/CAA Bordeaux (CTPS) - Mme Corinne **PIGNOL**/TA Rennes (CTPS) - M. Patrick **FOUINETEAU** (CHSS).

Suppléants : Patrick **FOUINETEAU**/TA Montpellier (CTPS) - Mme Annie **AUBERTIN**/CAA Nantes (CTPS) - Mme Monique **THEO**/TA Lille(CTPS) - Mme Michèle **LAMBERT**/CAA Marseille (CTPS)- Mme Annie **GOULET** (CHSS)- Mme Irène **MONTANGON** (CHSS) Mme Christiane **PEYRE** (CHSS).

ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet : www.fo-prefectures.com

Le prochain CTPS est fixé au mois de mars 2010. Le CHSS se réunira le 26 mars 2010.

Faites nous part aussi de vos observations et réactions. Nous sommes à votre disposition.

BONNE ANNEE 2010 !